

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 24 (1916)
Heft: 11

Rubrik: Petite chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PETITE CHRONIQUE

LA ROMANDE

La *Société d'histoire de la Suisse romande* a eu sa séance d'automne à Romont le 28 septembre dernier. Une centaine de personnes avaient répondu à la convocation du comité et la séance, qui eut lieu au château, fut présidée par M. Th. Dufour, de Genève.

M. William Cart, professeur à Lausanne, a tout d'abord fait une délicieuse causerie sur les six statuettes romaines en bronze, merveilleusement conservées, trouvées, le 18 janvier 1916, aux Conchettes sur la route d'Avenches à Morat, dans une masse de terre compacte.

La première, la moins jolie, d'un travail indigène grossier, est un « Mercure », une des divinités les plus fréquemment adorées au pays gaulois ; aussi ces statuettes sont-elles fréquentes. La deuxième statuette est plus intéressante : c'est une jeune femme à longue robe, descendant du ciel et posant le pied sur le globe ; elle a deux grandes ailes déployées et porte une corne d'abondance disproportionnée et d'un travail grossier. Ce doit être une « Victoire ».

« Junon », la troisième statuette, d'un travail supérieur à celui des deux précédentes figurines, porte une longue tunique talaire ; une main tient un sceptre, l'autre une patère. Ses mains, comme celles des statuettes de ce genre, dues à des artistes novices, ne sont que des pattes difformes. C'est la première « Junon » trouvée à Avenches. Cette déesse est fort rare chez nous, fait dû sans doute à l'humeur acariâtre de l'épouse de Jupiter.

Une des perles de cette collection est la statuette d'un dieu lare, divinité du foyer créée par les Romains. Le dieu lare est généralement un jeune homme, dans l'attitude d'un danseur, gai, jovial, couronné de fleurs, vêtu d'une tunique retroussée par la ceinture et retombant en beaux plis. Ses attributs sont la patère et la corne à boire. Ils manquent à la statuette d'Avenches, qui a les bras très courts. Elle a des incrustations : les brodequins sont ornés de clous d'argent, quatre de chaque côté. Son socle est élégant, avec une guirlande de laurier ou plutôt d'olivier, dont les feuilles sont en argent et les fruits en cuivre

rouge. Ces incrustations et une belle patine font de cette œuvre une pièce de musée remarquable. Le dieu lare était placé dans un « laraire », niche où il voisinait avec le génie de l'empereur et la divinité de la famille.

Ce « laraire » qui nous a fourni les statuettes présentées par M. W. Cart, nous a donné encore une « Minerve », œuvre délicieuse, perchée sur un haut socle, alors que les socles des figurines de ce genre, sont généralement minuscules. Elle est debout, appuyée sur un bouclier, avec l'égide à tête de Gorgone, sur la poitrine ; sa lance a disparu. Elle est coiffée d'un casque très haut, ce qui explique le socle, dont les dimensions rétablissent l'équilibre. La dernière statuette, haute de 29 centimètres, sur un socle à base quadrangulaire, est également une « Minerve », dans le même costume que la précédente ; son casque à cimier est soutenu par une chouette ; elle tient une lance d'une main ; son autre main devait probablement porter la manille de son bouclier. Ses mains ne sont pas grossières comme celles des autres statuettes du « laraire » ; c'est donc l'œuvre d'un artiste romain.

M. Eugène Demole, conservateur au Cabinet de numismatique de Genève, a présenté une étude soigneusement documentée et fort intéressante, sur l'origine du soleil qui, au XVI^e siècle, fait son apparition sur les armes et les monnaies de Genève. Après une réfutation très serrée des diverses hypothèses admises jusqu'à ce jour pour expliquer cette apparition, l'auteur a rappelé qu'au XV^e siècle, prit naissance, en Italie, la dévotion du nom de Jésus. Le franciscain Bernardin de Sienne fut l'instigateur de ce mouvement qui, avec l'assentiment du pape Martin V, se transmit peu à peu dans toute la chrétienté. Le symbole de cette dévotion n'était autre que le trigramme du nom de « Jhesus », IHS, seul ou entouré de rayons. Ces rayons étaient une déformation du nimbe antique, survenue à cette époque en Italie. Genève n'échappa pas à la sainte croisade : en 1471, l'évêque Jean-Louis de Savoie, à la prière des syndics, ordonna qu'il fût mis des « Jhesus » au-dessus des portes de la ville. En 1542, cette ordonnance fut renouvelée suivant l'ancien usage. Ces « Jhesus » étaient placés au-dessus des armes de la ville. Telle est l'origine du soleil, qui ne remplaça pas la croix sur les monnaies genevoises, contrai-

rement à ce qu'on a prétendu, mais qui accompagna la croix sur la plupart de ces monnaies.

M. l'abbé Ducrest, directeur de la Bibliothèque cantonale de Fribourg, a résumé l'état religieux du diocèse de Lausanne d'après une visite d'église de 1416-17, et s'est étendu spécialement sur l'église de Romont.

M. le professeur G. Castella, de Fribourg, a défini avec sobriété et précision le système politique qui permit au canton de Fribourg de se faire définitivement céder, en 1578, par la Savoie, le comté de Romont conquis en 1536.

M. Frédéric Broillet, architecte à Fribourg, a décrit les fortifications de Romont, construites par Pierre de Savoie dès 1244, et consolidées dès lors à plusieurs reprises. M. Broillet est lui-même chargé d'une nouvelle restauration du château et des tours.

M. Marc Henrioud, à Berne, a donné de curieux renseignements sur les débuts du service postal dans l'évêché de Bâle, soit dans le Jura bernois.

Enfin M. Léon Kern, de Fribourg, a présenté un tableau synthétique de la vie religieuse dans la cité de la Sarine, au XIII^e siècle.

Après la séance, un excellent repas eut lieu à l'Hôtel du Lion d'Or. Le président, M. Th. Dufour, rappela que la Société n'était pas venue à Romont depuis 1866, soit il y a tout juste cinquante ans, et échangea d'aimables paroles avec le représentant des autorités locales. Puis on alla visiter les remparts, la ville, la riche bibliothèque des Pères Capucins et l'église du vieux monastère de la *Fille-Dieu*.

* * *

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'HISTOIRE SUISSE

La *Société générale d'histoire suisse* a tenu ses assises à Soleure les 25 et 26 septembre dernier, sous la présidence de M. Meyer de Knonau. Dans sa séance principale, du 26 septembre, après une communication de M. Tatarinoff sur la carte archéologique du canton de Soleure, M. Cœchli a lu une étude fort intéressante sur l'origine du nom suisse. On sait que le nom de Suisse dérive de celui du canton de Schwitz. A quel

moment l'a-t-on employé la première fois ? C'est après Morgarten. Les Schwitzois ayant vaincu l'armée du duc d'Autriche, on finit, dans l'empire, par appeler Schwitzer les habitants des cantons primitifs. Plus tard, ce nom fut appliqué aux habitants des autres cantons au fur et à mesure de leur entrée dans l'alliance des Confédérés. Mais dans la bouche des Allemands, le nom de Suisse n'était pas précisément une appellation flatteuse : il équivalait à montagnards incultes, grossiers, rustres, hommes sans éducation et rebelles (*montales et bestiales*). Le nom de Suisse, pour désigner le pays et les gens, passa d'Allemagne dans les cantons, mais seulement dans la langue populaire : Zwingli, par exemple, le mentionne au XVI^e siècle et il y a quantité de vieux poèmes helvétiques qui célèbrent la vaillance des Suisses. Mais en politique et dans la diplomatie les gouvernements des cantons n'emploient jamais le nom de Suisse : il est question de Confédérés, d'hommes des ligues quand on parle des habitants, et de Confédération, de Ligue, ou de louable Corps helvétique quand on parle du gouvernement : le pays lui-même est appelé Helvétie. Au XVIII^e siècle pourtant, on commence à se servir des termes de Confédération suisse : Jean de Müller, par exemple, quand il écrit son histoire, lui donne comme titre, *Histoire de la Confédération suisse*. De 1798 à 1814 dans les actes on ne trouve mentionné que le nom de République helvétique ; ce n'est qu'à partir de la Restauration qu'on se sert du terme de Confédération suisse. Le mot de Suisse alors n'a plus pour l'étranger le sens péjoratif qu'il avait autrefois ; de plus en plus il prend un bon renom.

* * *

LE VIEUX-LAUSANNE

Jeudi 19 octobre, à 3 heures après midi, a eu lieu dans la salle du Conseil communal, à Lausanne, sous la présidence de M. le syndic Paul Maillefer, l'assemblée générale de l'Association du Vieux-Lausanne. La perspective d'une visite à l'Évêché restauré avait attiré beaucoup de monde. L'ordre du jour fut rapidement expédié. On approuva la gestion du comité et les comptes qui se résument ainsi : recettes 1607 fr. 27 ; dépenses 1076 fr. 28 ; solde en caisse 530 fr. 99 ; fonds de

réserve 17,106, fr. 50. Les membres de la série sortante du comité, MM. Ch. Bugnion, Ch. David, Ch. Mellet et Ch. Vuillermet, furent confirmés dans leurs fonctions.

Les assistants se rendirent ensuite à l'ancien Evêché. Sous la conduite de M. Paul Maillefer et de M. Schmidt, architecte, qui dirigea avec une parfaite compétence les travaux de restauration aujourd'hui achevés, ils visitèrent les trois étages du donjon, où seront installées prochainement les collections du Vieux-Lausanne.

La restauration d'un ancien édifice pose des problèmes fort difficiles qui, dans le cas particulier, paraissent avoir été résolus le mieux du monde. Le bâtiment principal de l'Evêché n'a pas été touché. C'est le donjon, datant du XIII^e siècle, et le corps de bâtiment de la fin du XIV^e siècle, reliant le donjon au bâtiment principal, que l'on a rétablis, à peu de chose près, dans l'état ancien. Il fallut tout d'abord débarrasser les locaux de tout ce qu'on y avait ajouté pour les rendre habitables aux détenus qui les occupèrent si longtemps, puis procéder à une exploration méthodique, réparer les vieux murs qui menaçaient ruine, refaire les charpentes et les planchers et enfin redonner à l'ensemble son aspect d'autrefois. Travail compliqué, délicat, long et coûteux, qui nécessita de patients efforts et de nombreuses recherches.

Les étages n'étaient reliés primitivement que par un escalier à vis, étroit et vertigineux, que l'on a remis en état. Un nouvel escalier plus commode a été construit ; c'est la seule partie entièrement neuve de l'édifice. La distribution intérieure comporte à chaque étage une grande salle et de petits locaux du côté ouest. La salle du premier étage, dite « chambre peinte » est la plus riche. Une vaste cheminée où un grand feu avait été allumé, occupe le milieu de la paroi sud. La décoration murale à fond rouge a été refaite d'après quelques vestiges d'anciennes peintures. Sur des banderolles blanches disposées en bordure l'histoire de l'Evêché est résumée en quelques phrases. Plus tard, sont peintes les armoiries des évêques. Le plafond est supporté par de larges poutres apparentes. La salle du deuxième étage, sous la toiture et la salle du rez-de-chaussée sont d'une apparence plus modeste. Le sous-sol a été évidé pour les besoins de l'exploration archéologique et servira de dépôt à l'usage du musée.

Si l'intérieur du bâtiment est terminé, il n'en est pas de même

de ses abords. Un escalier couvert est prévu, qui conduira directement de la terrasse de la Cathédrale dans la cour, d'où l'on arrivera par une galerie jusqu'à l'entrée du musée. Avec le temps, on espère établir la galerie des quatre côtés de la cour. Pour le moment ce n'est qu'un projet.

Tel qu'il est, le donjon de l'Evêché constitue un cadre admirable pour les collections du Vieux-Lausanne et l'on peut se féliciter qu'un aussi beau spécimen de l'architecture du Moyen Age ait été restauré avec autant d'intelligence et de goût.

Aux applaudissements de l'assistance, M. le syndic Maillefer a chaleureusement félicité le principal auteur de cette restauration, M. Schmidt, architecte.

* * *

LE MUSÉE ROMAND

La *Société du Musée romand* s'est réunie le 7 septembre à La Sarraz.

L'assistance était particulièrement nombreuse ; la crise par laquelle vient de passer la société, l'attrait d'une promenade par une belle journée d'automne à La Sarraz et le charme d'une visite chez M^{me} et M. Henry de Mandrot, dont l'hospitalité est proverbiale, en étaient certainement la cause.

La séance administrative a eu lieu dans la chapelle du Jaquemard ; elle a été présidée par M. Fréd. Cart, notaire à Lausanne, qui a bien voulu assumer la présidence provisoire de la société.

Quinze nouveaux membres ont été admis.

M. Cart a donné lecture des procès-verbaux des nombreuses séances du comité dans lesquelles a été examinée la situation de la société, situation délicate créée par la démission de M. Alexis Forel et par le retrait de ses promesses du don de ses collections importantes.

Il en résulte qu'après étude par une commission composée de MM. A. de Meuron, conseiller national, Aug. Barbey et Roger de Cérenville, la situation a été mise au net. Par un acte de pacte successoral, passé par devant notaire, M. et M^{me} de Mandrot déclarent léguer après leur mort à la Société du Musée romand leur domaine du château de La Sarraz, comprenant le château proprement dit et tout son mobilier — sauf quelques objets

réservés à des legs particuliers — et dont inventaire a été dressé, la ferme avec prés, champs, forêts et vignes. Par un acte d'emp-tion M. de Mandrot s'interdit toute vente ou toute hypothèque nouvelle sur l'ensemble des immeubles légués. M^{me} de Mandrot conservera l'usufruit dans le cas où son mari viendrait à décéder avant elle ; elle libérera l'hypothèque en sa faveur grevant actuellement le domaine. Le revenu de l'ensemble des immeubles permettra à la Société du Musée romand d'entretenir les bâtiments et d'assurer la situation de la Société.

L'assemblée a pris acte avec une vive satisfaction de cette communication et en a exprimé sa reconnaissance aux généreux donateurs.

Au cours du dernier exercice, le comité a acheté pour le compte de la Société et pour le prix de 2000 fr., de très belles stalles appartenant à M^{me} Luginbühl, veuve de M. le pasteur Luginbühl, de St-Saphorin, et qui proviennent de l'abbaye de La Chaux qui dépendait de la baronnie de La Sarraz. Il a également décidé l'ouverture, deux jours par semaine, de juin à octobre, d'une salle spéciale, avec entrée indépendante et qui se trouve au-dessus de la salle à manger, — salle précédemment affectée à une bibliothèque — où ont été groupées les collections naissantes du Musée romand.

M. Cart, considérant sa mission présidentielle comme terminée, M. Henry de Mandrot est réélu président par acclamations.

Les assistants se sont ensuite rendus au château, où ils ont visité la nouvelle salle mise à la disposition du Musée. On y voit quelques vieux uniformes, des meubles et des ustensiles anciens.

C'est dans la grande salle des chevaliers que M. William Cart a fait une captivante et spirituelle causerie sur le château de La Sarraz et plus spécialement sur les personnages dont les portraits ornent les parois. Il a rappelé comment le château fut fondé dans la première moitié du XI^e siècle par Adalbert de Grandson, comment il passa aux mains d'Ebal I^{er} qui, le premier s'y installa ; puis dans celles des Montferrand, la guerre de succession à laquelle il donna lieu et qui est connue sous le nom de *guerre des chapons*, parce qu'elle se termina par la seule extermination des poulets de la basse-cour. Il raconta comment le château passa à la famille de Gingins dès 1541. Il a une anecdote

ou un trait sur chacun des nombreux personnages qui illustrèrent cette maison bien vaudoise et sur leurs alliances avec la plupart des familles patriciennes de Berne, les Watteville, les Mulinen, les Stein, les Manuel, les Asperling de Fribourg, etc. Au cours du XIX^e siècle, le domaine fut la propriété de Charles-Louis-Gabriel de Gingins, mort en 1842, puis celle de ses fils, Frédéric de Gingins, l'historien, et Henri-Victor-Louis, dit le général, qui fit du service à Naples.

M. Aymon de Gingins, fils du général, député au Grand Conseil, colonel-divisionnaire, mort en 1893, et dont beaucoup se souviennent encore, succéda à son père. A sa mort, M^{lle} de Gingins, sa sœur, hérita du château. Il est aujourd'hui la propriété de M. Henry de Mandrot, neveu de M^{lle} de Gingins et fils de M. Alphonse de Mandrot, qui avait épousé M^{lle} Alexie de Gingins, sœur d'Aymon.

On suivit M. Cart dans le grand salon, où de fort belles choses sont réunies et où il termina sa causerie si intéressante.

M^{me} et M. de Mandrot offrirent une collation à leurs nombreux invités, avec cette bonne grâce qui leur est coutumière ; si bien que les instants parurent trop courts et que l'heure du train arriva sans qu'on s'en aperçut.

* * *

PRO CHILLONE

L'Association pour la restauration du Château de Chillon a eu son assemblée générale dans la salle des Chevaliers le 14 septembre, sous la présidence de M. Chuard, conseiller d'Etat. Dans la partie administrative de la séance, après l'approbation des comptes et des rapports de MM. Ernest Burnat et Albert Naef sur les travaux exécutés pendant l'année, nous mentionnerons la nomination comme nouveaux membres du comité de MM. Chatelanat, syndic de Veytaux ; Marc Nicolier, syndic du Châtelard, et Alexis Forel, à Terre-Neuve près de Morges.

Les assistants ont ensuite écouté avec un vif intérêt une captivante causerie de M. le D^r Albert Naef, archéologue cantonal, architecte de la restauration du Château de Chillon, sur la chapelle de Chillon ou plutôt sur les chapelles, car il y en a plusieurs.

La petite chapelle de Chillon, de 8 m. 50 sur 6 m. 30, restaurée aux frais de M. Naef, selon un programme élaboré par lui, et rendue au culte le 25 juin 1916, a été précédée d'une autre chapelle, dédiée à St-Pantaléon, avec une crypte dédiée à Saint-Triphon, qui a été au XIII^e siècle désaffectée et transformée en magasins à la suite de la construction d'une grosse tour carrée qui en coupa l'abside. La crypte fut comblée, ce qui a permis de la retrouver, de la déblayer et de découvrir dans la cachette de l'autel le reliquaire, petit coffret de noyer, doublé d'ivoire sculpté, dont un fac-similé circule dans l'auditoire, avec la relique, un fragment d'une omoplate de St-Triphon. Une nouvelle chapelle fut construite au milieu du XIII^e siècle, de 1254 à 1257, à proximité des appartements des seigneurs de Chillon. Maître Humbert, maçon et tailleur de pierre, qui travailla à la Cathédrale, y doit avoir été occupé, ce qui explique certaines ressemblances de taille et l'emploi de la molasse ; elle est due à Ménier, architecte de Pierre II. Elle a été dédiée à St-Georges. Elle fut décorée, à deux époques, de peintures et de verrières. L'abbé Jean, chapelain du comte Pierre, y officia. On y célébra le mariage de Amédée V et de Sybille de Baugé, qui furent les ancêtres de la maison de Savoie et des rois d'Italie.

Amédée VIII la visita en 1486, et, plus tard, devenu pape sous le nom de Félix V, pendant un séjour à Chillon, il y officia ou assista au culte.

En 1451, on le dota d'une cloche achetée à Genève, et qui, retrouvée et remise en place, s'est fait de nouveau entendre le 27 avril 1916, à l'occasion du mariage de M^{lle} Naef.

Le 29 mars 1536, marque la fin de la période savoyarde et le commencement de la période bernoise. La chapelle est désaffectée. Les « Idoles » sont abattues ; tout ce qui offre quelque valeur est emmené à Berne. Les Bernois, gens pratiques, incorporèrent la chapelle au système de défense du château. Les fenêtres deviennent des meurtrières ; mais ils en entretiennent la toiture avec soin. Le 11 janvier 1798, les patriotes de Vevey s'emparèrent de Chillon sans effusion de sang. Mais ce n'est qu'en 1803 que le château devient vaudois. Entre temps, on y enferme des prisonniers valaisans et des otages de Fribourg. En juin 1803, on y entasse 400 barils de poudre, de quoi faire sauter le château et les environs. La chapelle, pour son compte,

en reçoit 27. En 1815, on refuse à Byron l'autorisation de faire des fouilles à Chillon. Le 27 septembre 1839, Victor Hugo, qui visita le Château, ne put en voir la chapelle, remplie de gargousses, écrit-il.

Le 1^{er} mai 1840, Victor de Saussure, — M. Naef lui en garde une vive gratitude — signale le danger que fait courir au château une telle quantité de poudre ; mais ce ne fût que seize ans plus tard, en janvier 1856, qu'elle fut transférée... dans le bas du donjon. Le 9^e septembre 1842, la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie à Chillon, prit l'initiative d'une restauration de la chapelle, non suivie d'effet. En 1856, la chapelle fut rendue au culte après une restauration que l'architecte berlinois Adler déclara « fort réussie ». Il n'était vraiment pas difficile. C'était la mise en état obligée et réglementaire pour les lieux de culte chez nous : badigeon blanc avec encadrement gris et tapis vert foncé. On y plaça les stalles sculptées enlevées à la Cathédrale de Lausanne, où elles ont été dès lors réintégrées.

La restauration de la chapelle fut précédée d'une exploration méthodique qui a permis de reconstituer diverses phases de la construction. Un plan de restauration a été élaboré par M. Naef, et les travaux effectués aux frais de ce dernier de 1914 à 1916 ; ils seront complètement achevés cette année. M. le D^r Naef, vivement applaudi, a été chaleureusement remercié par M. Chuard.

BIBLIOGRAPHIE

M. Arthur Piaget, archiviste d'Etat à Neuchâtel, a édité il y a quelques mois chez Attinger frères, dans le Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres sous les auspices de la Société académique, le *Congié pris du siècle séculier* du poète Jacques de Bugnin.¹

Ce vieux poète vaudois est une figure assez peu connue du monde ecclésiastique lausannois de la seconde moitié du XV^e siècle. Il fut chapelain de la Cathédrale et curé de « St-Martin de Vaud », dans le district fribourgeois actuel de la Veveyse.

¹ *Le Congié pris du siècle séculier*, poème du XV^e siècle, publié avec une introduction par Arthur Piaget. — Attinger frères à Neuchâtel. Prix : 3 fr.